

## Maintien de l'ordre : pas de panique

*Kurt Furgler avait de la peine à cacher son dépit au soir du 3 décembre. Il vaut la peine d'y revenir brièvement. Selon le conseiller fédéral démocrate-chrétien, c'est parce que les adversaires de la Police fédérale de sécurité sont parvenus à semer la crainte parmi la population qu'une majorité de citoyens a refusé la loi. En fait d'intoxication, il ne faudrait pas oublier la campagne des partisans de la PFS: pour mémoire, cette publicité largement diffusée en Suisse alémanique et prédisant à Ritschard le sort d'Aldo Moro si la Suisse ne s'équipait pas convenablement...*

*En définitive, c'est plutôt d'absence de crainte dont il faut parler à propos de ce scrutin. C'est en tout cas ce que montre clairement une analyse plus fine des résultats. Les citoyens proches d'un site nucléaire prévu (Kaiseraugst, Graben) ou d'une centrale (Gösgen) ont rejeté la PFS plus largement que la Suisse dans son ensemble; dans le district de Rheinfelden, par exemple, où se trouve Kaiseraugst, on a compté 65% d'opposants contre 51% seulement pour le canton d'Argovie.*

*Des localités qui ont vécu des actes terroristes ou des violences criminelles particulièrement sanglantes ont aussi largement repoussé le projet: Porrentruy, 81% de rejetants, dans le district d'Oberrhodan — fusillade de la douane d'Oberriet — 41% des votants, seulement, ont voté "oui" contre 54% pour le canton de St-Gall.*

*Au Tessin, qui a surpris par son vote positif, les principales localités-frontières, comme Chiasso ou Stabio, n'ont rien voulu savoir de la Police fédérale de sécurité; d'une manière générale du reste, on constate dans ce canton que les communes les plus favorables à la PFS sont celles où les Tessinois sont les moins nom-*

*breux: les résidents d'outre-Sarine, en général plus âgés, ont fait pencher la balance!*

*Si peur il y a eu, c'est bien du côté de ceux qui ont soutenu le projet qu'il faut la chercher. Et en premier lieu chez Kurt Furgler lui-même et dans la majorité parlementaire qui l'a soutenu. Déjà, la fraction radicale aux Chambres fédérales a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral de se remettre au travail...*

*Si la majorité des citoyens, le 3 décembre, a accueilli d'un haussement d'épaules la préférence du Conseil fédéral à vouloir se doter d'un instrument de maintien de l'ordre public — que chacun s'occupe de son ménage! — la lutte anti-terroriste, les commentaires l'ont relevé, n'a pas été désavouée pour autant. Néanmoins, là encore, les arguments présentés par Kurt Furgler après la votation laissent songeur: en quoi un contingent fédéral formé de policiers cantonaux serait-il plus rapidement à pied d'œuvre que les détachements que certains grands cantons ont déjà formés à la lutte contre le terrorisme? Les pays qui disposent de longue date d'une troupe spécialisée et centralisée — l'Italie, l'Allemagne — n'ont guère apporté de preuves convaincantes d'efficacité dans ce domaine. Le déploiement de forces, l'utilisation de blindés n'ont rien à voir avec la défense d'une collectivité contre quelques "desperados", si bien organisés et si intelligents soient-ils. Ce que les autorités cherchent, ce faisant, c'est avant tout à épater la galerie, à sécuriser les populations inquiètes, ou prétendues telles, voir le déplacement d'un bataillon en cours de répétition lors du "détournement" d'un Boeing de la TWA sur Cointrin.*

*La majorité des citoyens a montré ce dimanche passé qu'elle ne cédait pas à la panique et qu'il est donc utile de lui proposer un hochet armé, casqué et blindé pour calmer une inquiétude qu'elle n'a pas. Le Conseil fédéral le comprendra-t-il? Il serait temps que ce gouvernement, paraît-il surchargé, définisse des priorités.*

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 480 14 décembre 1978  
Seizième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux

480

## Inauguration à Bochuz : sans fausse note

Concert de voix officielles, jeudi passé, pour l'inauguration des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) "rénovés". Principale attraction présentée à la presse et aux personnalités du monde politique et judiciaire, une section de "haute sécurité" rebaptisée "division d'attente et d'observation", soit au total 22 cellules (haute sécurité, isolement et "cellules disciplinaires") dans lesquelles on recevra aussi tous les nouveaux arrivés pendant deux ou trois semaines, le temps de faire connaissance avec les divers services de la prison. Une étape supplémentaire — 23 millions de constructions et d'installations techniques — dans l'adaptation des EPO à la mission particulière qui leur est dévolue dans le cadre du Concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant

les adultes dans les cantons romands (adhésion du canton de Vaud en 1966): l'accueil des détenus et internés jugés particulièrement dangereux (disparition progressive des délinquants primaires).

Concert de voix officielles, donc, et sans fausse note, puisque Michel Glardon, rédacteur du "Passe-Muraille", journal des prisonniers, s'était vu interdire la visite et les discours.

Anticipant sur l'intransigeance prévisible du conseiller d'Etat Leuba, responsable du Département de justice et police, Michel Glardon, au nom du Groupe Action Prison (adresse utile: case postale 305, 1000 Lausanne 17) avait pris la précaution de poser à l'avance les questions qu'impose à son sens la mise en service des nouveaux bâtiments des EPO. Les voici, ces questions, d'autant plus urgentes semble-t-il qu'aucune réponse ne leur a été apportée lors de la manifestation en question, à lire les comptes-rendus de la presse:

— Conversion de la "haute sécurité" en "sec-

tion d'attente et d'observation": "Pourquoi tous les détenus arrivant aux Etablissements de la plaine de l'Orbe doivent-ils passer dans cette division (choc inévitable, aggravant celui de l'incarcération. réd.)? pourquoi lui avoir rattaché l'infirmerie?"

— Promenade: "Elle doit être d'une heure tous les jours; qu'en est-il dans la réalité? des détenus se sont plaints de n'avoir des promenades que de moins d'une demi-heure..."

— Formation des gardiens: "Dans la "Tribune-Le-Matin", le directeur des EPO vante l'observation des détenus par des "gardiens spécialement formés"; quelle est la formation et le perfectionnement réel des gardiens de "haute sécurité"?"

— Equipe médico-sociale: "Il ne suffit pas de dessiner des organigrammes et de donner des nouveaux noms aux tristes réalités pour que les

### ANNEXE

## Une population inconnue

En juin de cette année, l'Office de statistique de l'Etat de Vaud recensait l'activité du Service pénitentiaire vaudois sous la forme d'une récapitulation des journées de détention dans les prisons vaudoises et d'une analyse descriptive des "séjours" par établissement et groupes d'établissements (1). Parmi ces derniers, bien sûr, les Etablissements de la plaine de l'Orbe. Quelques points de repère chiffrés qui permettent de donner une première idée de la population de Bochuz... avec toute la platitude inévitable des statistiques et l'absence de la dimension humaine propre à ce genre d'exercice.

On a ainsi recherché, pour les EPO — de 1970 à 1975, 2465 "séjours de détenus" (2), soit

558 112 journées passées en prison, et une durée moyenne du séjour de 226 jours (une durée plus basse, 177 à 193, pour 1974 et 1975) — la nature du premier délit inscrit sur la fiche d'écrou des détenus. Le tableau d'ensemble (si on fait abstraction des séjours de volontaires, des séjours de détenus "en transport" et de quelques catégories mineures):

— Près de la moitié des séjours relève des délits contre le patrimoine (vols, etc); leur durée moyenne, 248 jours, est supérieure de 10% à la durée moyenne générale.

— Les délits relevant de la loi sur la circulation routière représentent 11,5% des séjours; leur durée est relativement courte: 59% de moins que la durée moyenne générale.

— 3,5% des séjours concernent la loi sur les stupéfiants, avec une durée moyenne de 20% inférieure à la durée moyenne générale.

— Près de 8% des séjours aux EPO concernent les délits contre les mœurs; durée moyenne élevée: 326 jours, soit 44% de plus que la durée moyenne générale.

— 7,5% des séjours sont occasionnés par l'alcoolisme (durée moyenne dans la norme).

— Les délits contre la famille sont représentés par 3,5% des séjours et leur durée moyenne, 112 jours, est la moitié de la durée moyenne générale.

— Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle représentent 3,5% des séjours aux EPO; de longs séjours: 436 jours.

Le milieu professionnel des détenus peut lui aussi donner quelques indications sur l'administration de la justice dans notre pays, de même que sur la population de Bochuz:

— 22,5% des séjours aux EPO concernent les

choses changent; dans les faits depuis que M. Pittet dirige les EPO, on a assisté à des dépenses par millions pour le béton, mais à un affaiblissement incontestable du service social; quel est le décompte exact des minutes passées en novembre par le psychiatre ou le psychologue, l'assistant social ou l'éducateur, auprès des détenus de "haute sécurité"?

— Les toxicomanes seront-ils enfermés en "haute sécurité"? "Ce serait les condamner à une mort plus rapide encore".

— Le Groupe Action Prison dénonce enfin l'existence d'une cellule pour agités: "Au nom de quelle psychiatrie a-t-elle été imaginée? Elle est ronde, avec une douche commandée de l'extérieur au plafond..."

La présence d'un interprète des prisonniers, porteur de ces interrogations-là, aurait-elle suffi à briser l'harmonie de cette journée de fête?

*professions du bâtiment (durée moyenne, 254 jours, supérieure de 12% à la durée moyenne générale).*

— *La branche de l'industrie métallurgique représente près de 18% des séjours (durée moyenne, 187 jours, inférieure de 17% à la durée moyenne générale).*

— *12,5% des séjours relèvent de la branche "organisation, administration, bureau, commerce" (séjours longs, 258 jours, nettement plus longs que la moyenne).*

— *Environ 7% des séjours concernent l'hôtellerie et l'économie domestique, et 6% des professions techniques (avec une durée proche de la moyenne).*

1) "Statistiques de l'activité pénitentiaire. Canton de Vaud. 1955-1970-1976". Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, 1003 Lausanne). Juin 1978.

2) "Séjour", unité statistique qui cerne le passage dans une prison vaudoise, quel qu'en soit le motif: chaque fois qu'une fiche d'écrou est établie, il y a "séjour" (même si la personne est entrée et sortie le même jour, lorsque, par exemple, elle est "en transport" d'une prison à l'autre).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Contestataire, illustre et vaudois

J'admire ceux qui parlent de la défaite de M. Furgler dans l'affaire de la PFS. Qui parlent de la victoire populaire, de la victoire remportées par "les masses", dont le bon sens, etc.

Voyons les choses comme elles sont:

Cinquante-huit citoyens suisses sur cent se désintéressent absolument de la question. Que M. Furgler ou le successeur de M. Furgler entreprenne d'organiser *quand même* une PFS ou quelque chose qui ressemblera à la PFS à s'y reprendre: peut leur chauffer!

Or...

Or M. Bonnard, ancien conseiller d'Etat vaudois, l'a écrit noir sur blanc, et cela non pas dans une publication plus ou moins confidentielle, réservée à ses amis politiques, mais dans *24-Heures*: selon lui, il fallait voter *oui* à la PFS, parce que la PFS, nous l'aurons de toute façon!

On ne sait trop s'il faut plus admirer la sincérité de M. Bonnard ou s'étonner de son cynisme. En tout cas, il n'y a pas de doute qu'il parle sérieusement, et que ce qu'il dit est on ne peut plus vraisemblable — car enfin, M. Furgler ou le successeur de M. Furgler aurait tort de se gêner: cinquante-huit pour cent...

Ceci pour dire qu'il faut rester vigilant et que le combat ne fait probablement que commencer.

\* \* \*

A propos:

Avez-vous lu ce que Ziegler écrit au sujet de notre démocratie? de ce qu'il ose écrire? — à moins que ce ne soit les Masnata, quelle époque! :

"Nous détachons l'idée du fait, moins par goût de l'idée que par l'horreur du fait, et, passant du reflet à un reflet de reflet, nous trouvons bientôt réduits au terme seul, dont nous sentons, tout au fond, la faiblesse, mais on le fait

sonner, autoritairement. *Fictions religieuses, fictions politiques (notre démocratie, notre libéralisme), fictions morales fictions primaires* (c'est moi qui souligne): je crois bien que nous sommes arrivés à ne plus vivre que d'identités, empruntées çà et là: livres, journaux et conférences."

... Mea culpa: voilà que je me suis de nouveau trompé: le texte cité plus haut n'est pas de Ziegler, pas non plus des Masnata. Il est de C.-F. Ramuz, *Raison d'être*, p. 35 de la petite édition publiée par l'Aire et préfacée par Claude Jaquillard.

\* \* \*

Encore à propos: Je lis dans cet inestimable carnard qui s'intitule *Trente Jours*, un article titré: "Pour le rétablissement de la peine capitale? En Suisse, une majorité se dessine en faveur du retour à la condamnation à mort." Naturellement, je sursaute. Et me plonge dans les résultats de l'enquête faite à ce sujet par "Pro", revue alémanique, par exemple:

— La société a-t-elle le droit de punir de mort le meurtrier de victimes innocentes? Oui: 45, 6% Non: 51,4%

— La peine de mort est justifiée pour le meurtre d'innocents: Oui: 51,1%; Non: 41,4%

— Faut-il renoncer à la peine de mort pour prévenir des erreurs judiciaires? Oui: 55,2%; Non: 40,2%

Etc.

Difficile de décider si les personnes interrogées par "Pro" sont des débiles mentaux ou si les connaissances des honorables rédacteurs en matière de statistique ne sont pas à la hauteur de leur bonne volonté. Ou enfin si ce sont les rédacteurs de *Trente Jours* qui ne savent pas l'allemand.

Dans le tribunal qui eut à juger Socrate: "il se trouva, écrit André Bonnard, de très nombreux juges pour déclarer à la fois par leurs suffrages l'accusé innocent et digne de mort".

J.C.

## N'empêchons pas les cartels de cartelliser en rond !

Faire une loi, dont l'audace ne soit pas la vertu première. Confier l'exécution de ladite à une commission super-prudemment composée et assistée d'un secrétariat notoirement sous-doté. S'apercevoir que le système ne fonctionne pas de façon tout à fait satisfaisante. Signaler cette surprenante constatation au Conseil fédéral par une motion aux Chambres. Voir cette motion reçue et adoptée dans un grand mou-

### Des cartels...

*Au sens de la Loi, sont réputés cartels les conventions et les décisions ainsi que les accords sans force obligatoire qui influencent ou sont propres à influencer le marché de certains biens ou de certains services par une limitation collective de la concurrence, en réglant notamment la production, la vente ou l'acquisition de marchandises, ainsi que les prix et autres conditions.*

*Le projet précise que la simple recommandation de restreindre la concurrence peut tenir lieu de limitation collective.*

### ... aux organisations analogues

*Trois types d'organisations sont réputées analogues à des cartels, lorsqu'elles dominent le marché de certains biens ou de certains services ou l'influencent d'une manière déterminante: (terminologie — meilleure — du projet):*

- une entreprise unique
- plusieurs entreprises qui adoptent le même comportement
- le groupement d'entreprises liées entre elles par des participations financières ou d'une autre manière.

vement d'ensemble. Charger la Commission précipitée de réviser la loi qui l'a instaurée et qui lui tient lieu de charte. Attendre. Attendre. Laisser macérer pendant six années. Observer le résultat: un plat insipide, sans invention, dans lequel plusieurs cuisiniers ont jeté des goûts qui se neutralisent.

Ce résultat s'appelle la Loi sur les cartels (projet du 25.9.1978), et vient d'être mis en consultation auprès des partis, et comme il convient, des organisations économiques.

### De la motion à la réalité

En décembre 1971, moins de huit ans après son entrée en vigueur, la Loi sur les cartels et organisations analogues (du 20 décembre 1962) était assez fondamentalement mise en cause par le conseiller national Leo Schürmann, alors président de la Commission des cartels. Dans une motion bien balancée, il se demandait ouvertement "si, à long terme et en raison de l'évolution internationale, il n'y aurait pas lieu d'améliorer à temps les moyens d'action fournis par la législation sur les cartels". Et de donner les divers points sur lesquels devrait porter un tel examen, dont "l'obligation de déclarer les ententes cartellaires et les concentrations d'entreprises", ainsi que la "nécessité de suivre plus attentivement la formation des prix, notamment ceux des entreprises dominantes, ainsi que les effets des cartels internationaux et des entreprises multinationales sur la politique de la concurrence".

Voilà deux ou trois bonnes et simples idées qu'il aurait fallu retenir, surtout après avoir trempé dans la surchauffe de 1972/73 et les fièvres du pétrole et des matières premières en 1973/74, — pour ne rien dire du retournement de conjoncture subséquent. Mais en six ans de travaux menés sous l'égide de M. Schürmann lui-même puis de son successeur le professeur Schluep, freinés par M. Brugger et finalement accélérés par M. Honegger, la Commission n'a pu se résigner à commettre la moindre des audaces évoquées dans la motion de 1971. Elle est tout juste parvenue à

produire un projet sans envergure, encore rétréci par des propositions de minorité, — qui figurent, chose fort rare, dans le projet final. Même s'il n'y paraît pas, la bataille, homérique ces mois derniers, a été menée article par article, avec forces variantes et votations. Et, selon les hasards de la liste des présences, telle proposition passait ou non, tel alinéa gagnait un ou deux mots, telle virgule changeait de place... au moins jusqu'à la lecture suivante.

De tout ce processus de laminage fractionné, finalement plus douloureux pour le secrétariat que pour la Commission, le projet ne pouvait que ressortir sous une forme propre à accentuer encore le retard pris par la Suisse en matière de législation sur les pratiques commerciales restrictives. Il faut dire que dans les pays industrialisés on met en général l'accent sur le maintien de la concurrence, alors que chez nous on donne la priorité à la liberté du commerce et de l'industrie.

Comme en plus le législateur helvétique se méfie de tout ce qui peut ressembler à une croyance en un pouvoir proclamatoire du droit, on s'interdit dans le pays réputé le plus cartellisé du monde, d'interdire les cartels. On vise tout au plus les abus qualifiés, en d'autres termes les mesures qui entravent notablement des tiers dans l'exercice de la concurrence. Dans la pratique, quand la Commission fait une étude générale sur une branche économique ou une étude spéciale sur un cas où il y a présomption d'abus, elle apprécie les faits en fonction non seulement des entraves à la concurrence, mais encore selon les avantages généraux ou particuliers éventuellement procurés par ces entraves (rationalisation, diminution de coût, etc.). Cette "théorie du solde", évidemment inspirée de l'analyse coût/bénéfices chère aux managers et autres technocrates, n'est pas remise en cause dans le projet de loi sur les cartels, qui maintient la justification de certaines entraves à la concurrence.

### Des cartels, les syndicats?

Parmi les principes acquis, le seul qui a été fondamentalement remis en cause ne le méritait-il pas?

taient vraiment pas, mais il ne laisse aucune illusion sur le sens de la révision opérée. La Loi sur les cartels de 1962, précise, en son chapitre premier, qu'elle concerne les marchés des biens et des services, à l'exclusion du marché du travail; les conventions collectives ne sauraient être assimilées à des ententes, ni les syndicats de travailleurs à des cartels. Il s'agit là d'une pratique constante à travers le monde, ce qui n'a nullement impressionné une minorité de la Commission, emmenée par Otto Fischer (Union suisse des Arts et Métiers) et Alexandre Jetzer (Vorort), assistés de MM. Briner (avocat d'affaires de Zurich), Weibel (conseiller d'entreprises dans la même ville) et... Bernard Béguin, journaliste, et présentement adjoint au directeur de la radio-télévision suisse romande. Ces cinq personnages pensent que les syndicats de salariés représentent des entraves à la concurrence sur le marché du travail, et s'attirent une flambante réplique d'un autre commissionnaire, Beat Kappeler, secrétaire central à l'USS, qui relève finalement que les syndicats patronaux eux-mêmes font le partage entré le marché des biens et celui du travail: le Vorort s'occupe du premier, tandis que l'Union centrale des associations patronales traite les questions relatives au second.

### Prix lâchement surveillés

Pas de proposition de minorité en revanche pour un autre point, — l'une des seules nouveautés de la Loi sur les cartels version 1978. Il faut dire que la question était assez impérativement réglée par le conseiller fédéral Honnegger qui, dans une lettre sans ambiguïté datée du 27 février dernier, signifiait à la Commission qu'elle devait prévoir l'institution d'une surveillance des prix, au sens de la motion Schürmann de décembre 1971.

La Commission s'est donc exécutée, d'autant que dans l'intervalle plusieurs interventions parlementaires et une initiative populaire ont repris le problème de l'après-M. Prix. Mais les articles 37 à 39 du projet demeurent en retrait par rapport à la surveillance déjà timide qu'ont

pu exercer depuis six ans MM. Schürmann (encore lui) et Schlumpf. En particulier, il est prévu que l'autorité pourra dispenser certaines branches cartellisées du devoir — pourtant minimal — d'annoncer "les augmentations directes ou indirectes de prix auxquelles ils procèdent" et de les motiver; de telles conceptions pourraient être accordées par le Département de l'Economie publique, "lorsque les conditions du marché et de la concurrence le justifient"; autant dire lorsque la branche concernée voudra bien se donner la peine de démontrer que les conditions en question sont à leur avis remplies.

### Les silences

Mais le plus grave dans le projet présenté, ce ne sont finalement ni les propositions de minorité, par ailleurs significatives d'un certain état d'esprit, ni les dispositions trop timides, dont le caractère inopérant est facilement identifiable. Ce sont les silences de la Commission, qui se refuse à elle-même les moyens de remplir une mission analogue à celle des institutions correspondantes existant à l'étranger. En effet, le projet "oublie" au moins trois points essentiels: l'obligation d'enregistrement pour les cartels et organisations analogues, l'obligation générale d'annoncer les fusions d'entreprises et autres opérations de concentration, et aussi l'obligation d'informer les autorités et par elles le public sur la marche des affaires cartellaires. Non, la Commission des cartels préfère continuer d'avoir à s'informer à la plus douteuse des sources, celle des entreprises et branches intéressées, quitte à recourir à la presse pour prendre connaissance des "points névralgiques" de la concurrence (p.22 du Rapport).

On serait tenté de dire qu'il était faux de confier à la Commission des cartels les travaux de révision d'une loi à laquelle elle a eu le temps de se familiariser, voire de s'attacher. Sans doute, mais il reste à savoir si, dans une Suisse économique qui fait le gros dos sous la "crise", on pouvait espérer mieux que le projet présenté.

Oui, mes frères, nous voilà punis pour tant de croissance et de gaspillages. Tirons-en la leçon, ne décourageons pas ceux qui nous donnent du travail, laissons-les agir pour le mieux, et surtout n'empêchons pas les cartels de cartelliser en rond.

### RECU ET LU

## Des traces de ski partout

Un dossier qui est tout à fait "de saison": le magazine hebdomadaire du "Tages Anzeiger" présente cette semaine un projet d'une envergure inhabituelle à l'étude dans la région de Davos; reflet de l'expansion continue du ski de piste, ce ne sont pas moins de 756 hectares sillonnés par des ski-lifts et autres remonte-pente, qu'on projette d'ouvrir aux skieurs dans une contrée bénie des promeneurs et des touristes. Les promoteurs sur leur lancée: couplés avec les installations existantes de Davos et environs (Parsenn), les pistes couvertes par le réseau envisagé, feraient de ces kilomètres de montagne le domaine skiable le plus vaste et le plus moderne du pays! et de jongler avec les millions de touristes alléchés par cette offre de sport à l'infini. La question, toute simple, de l'auteur de l'article, qui présente sa démonstration sur une dizaine de pages de photographies et de textes: est-ce là la rançon inévitable du "progrès" et du développement touristique?

— Le supplément de fin de semaine de la "Basler Zeitung" met l'accent sur le développement de la criminalité et de la brutalité, sur son coût pour les sociétés dites avancées (références constantes aux Etats-Unis); pour illustrer l'enquête, trois interviews, Alain Peyrefitte, ministre français de la Justice, Virginio Rognoni, ministre italien de l'Intérieur et Kurt Furgler, responsable du Département de justice et police.

POINT DE VUE

## Le tabou du pet et la méditation machin

D'abord, le titre de ce petit bouquin réjouissant, intelligent, solidement charpenté, utile, et plus encore: "*Le livre des odeurs*", de Ruth Winter, Ed. du Seuil (1978), 18 francs. Par exemple: à quoi servent les poils des aisselles? Hé bien, c'est très compliqué. Quelle est la quantité de substance active de l'odeur de putois détectable par un nez humain? Si je vous le disais, vous auriez de la peine à me croire.

Et pourquoi y a-t-il un tabou à propos du pet?

Ah! c'est pas simple, mais c'est drôlement intéressant.

Si vous puez des pieds, si vous puez du goulot, si, de façon générale, vous vous inquiétez des odeurs, alors lisez ce bouquin. Vous aurez encore moins envie de vous laver. D'ailleurs — c'est une thèse que je défends depuis ma petite enfance — nous nous la-

vons beaucoup trop et c'est très mauvais. C'est démontré scientifiquement.

Merci Ruth Winter, vous avez écrit un ouvrage qui me permettra d'économiser du savon. Et de puer le bouc la conscience en paix, malgré les récriminations de ma femme. Alléluia!

### Pas croyable

Monsieur Maharishi Mahesh Yogi, PDG du "Gouvernement mondial de l'Age de l'Illumination", est-il un escroc? Ceux qui le suivent sont-ils de pauvres couillons, couillonés sur tous les tableaux?

Les conseils et les slogans de la "méditation transcendente" ont-ils moins de consistance que l'affirmation "Radion lave plus blanc"?

Réponse évidente!

J'ai sous les yeux le premier numéro du mensuel "Gouvernement mondial — Actualités". Tout bonnement indescriptible. Un chef d'œuvre de saint-sulpicianisme, de slo-

gans pour stations-service, de démonstrations abracadabrantes, de proclamations de comices agricoles avinées, de schémas électronique-débiles et d'analyses politiques pour chiottes de gare.

Il y aurait de quoi se faire exploser la rate de rire si ne courrait pas, tout au long des textes, un ton qui a quelque chose de stalinien.

Passe, après tout, que les fadas de la MT croient dur comme fer à l'influence de leurs salamalecs sur le nombre des accidents de voitures à Los Angeles ou la politique étrangère chinoise. Il faut bien qu'ils s'inventent des résultats.

Qu'ils érigent en dogme, en révélation, en illumination, un salmigondis de morale pour boîte de conserve et d'expériences scientifiques genre farces et attrapes est tout de même légèrement plus inquiétant — vu les moyens mis en œuvre pour convaincre le bon peuple des paumés de rejoindre M. Maharishi Machin.

ENERGIES

## Pas de moratoire nucléaire: vers la loi du fait accompli

Avant les importantes échéances de l'année prochaine, le débat sur l'initiative parlementaire du socialiste vaudois Meizoz pour un moratoire dans la construction d'installations nucléaires (pas d'octroi d'autorisation, ni d'approbation de site jusqu'au 31 décembre 1981) faisait en quelque sorte figure de répétition générale et parlementaire pour les mouvements pro et anti-nucléaires. Des députés dans leur majorité impressionnés par le fait accompli nucléaire (à la fois sur le plan technique — centrales en activité — et sur le plan financier

— énormes investissements en cours), des députés sensibles au chantage à l'emploi (pas d'énergie, pas de croissance, pas de nouveaux postes de travail): en définitive le verdict est net, 89 voix contre 37, et le texte de Bernard Meizoz qu'appuyait encore des pétitions du Mouvement non-violent contre la centrale nucléaire de Kaiseraugst et du Comité d'action du Nord-Ouest de la Suisse contre les centrales nucléaires disparaît donc de la circulation, ainsi que le prévoit la procédure d'examen des "initiatives parlementaires".

Nul doute que cette prise de température du National au chapitre des enjeux énergétiques dramatisera encore le dialogue qui devrait naître rapidement avant la consultation populaire du 18 février prochain sur l'initiative "pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécu-

rité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques", abusivement affublée, par les partisans du nucléaire, du surnom d'"initiative anti-atomique". Un délai de réflexion aurait permis bien sûr des échanges plus calmes et plus approfondis.

Pendant ce temps les industriels de l'atome placent, eux, leurs pions à l'échelle mondiale. Un des affrontements les plus significatifs est celui qui secoue en permanence le marché mondial de l'uranium. On sait que ce dernier est dominé aujourd'hui par cinq pays qui non seulement monopolisent pratiquement la production, mais contrôlent aussi près des trois quarts des réserves connues; ce sont les Etats-Unis, la France grâce à sa main-mise sur les mines du Gabon et du Niger, l'Australie dans une moindre mesure jusqu'ici et le Canada et

(Certes, il n'est guère plus débile de croire à "l'effet maharishi étendu" qu'à la dictature du prolétariat ou à l'immaculée conception. C'est à mettre dans le même sac à grossières escroqueries.)

Il n'empêche que, pur produit de super-marché, la "méditation" machin est dangereusement insidieuse et qu'il se justifierait largement, pour commencer, que l'association concernée (siège social: Seelisberg) publie ses comptes et figure au registre du commerce.

Ce "gouvernement mondial" (ils sont plutôt gonflés!) a un budget, non?, puisqu'il compte plus de deux millions d'adhérents. Il serait donc bien inspiré d'en fournir le détail. Ce serait là — pour autant qu'il ne soit pas complètement truqué — son premier acte approximativement sensé.

Gil Stauffer

L'Afrique du Sud, principaux concurrents des exportateurs américains en Europe. Pour ce club restreint, la tentation est grande de jouer sur une rupture éventuelle des livraisons pour faire monter les enchères. Jusqu'ici, après le coup de semonce de 1973 (à cette époque, le prix de l'uranium avait enregistré une hausse considérable), les stocks amassés par les "consommateurs" jouent un rôle modérateur sur le marché. Mais tout laisse prévoir une nouvelle explosion des prix, orchestrée par des producteurs qui auront attendu une relative raréfaction de la matière première qu'ils détiennent pour imposer leurs conditions. Voilà qui va en tout cas compliquer encore les prévisions relatives au coût de l'électricité nucléaire, et porter un coup fatal à ce mythe de l'indépendance nationale garantie par l'avènement du nucléaire.

## Le député presse-bouton

Amusant, le débat qui s'est déroulé au Conseil national pour savoir s'il était souhaitable que les votes des parlementaires soient enregistrés électriquement, électriquement comme on dit pour faire mieux. Les avantages du système seraient évidents: sécurité du décompte, connaissance des votes individuels, des choix selon les partis, des abstentions... et des absences.

Certes, le vote physique, par "assis-debout", comme il se pratique au Conseil national, est plus spontané, moins désincarné. Mais rien n'empêcherait de pratiquer les deux; le

décompte électronique jouerait alors le rôle de vérification et le rôle statistique; il serait une donnée du sténogramme, une information utile à la presse.

Quand on découvre dans les vrais programmes électroniques les raffinements dont se délectent les spécialistes, quand on sait ce que signifie l'informatisation des bibliothèques, la mise en mémoire avec accès direct par télétraitement des contraventions à la circulation, il est curieux de découvrir qu'un enregistrement des votes puisse choquer les députés.

Ces représentants du peuple ne seraient-ils donc pas tous partisans de la publicité des débats?

### BANQUES

## C'est bien plus beau lorsque c'est anonyme

C'est beau la transparence! Première condamnation, la semaine passée, d'une banque pour avoir accepté de l'argent sale. C'est sans hésitation, à l'unanimité communiqué-on, que les membres de la "commission arbitrale", mise en place après l'affaire de Chiasso, et chargée "d'établir et de réprimer les infractions à la convention relative au devoir de la diligence des banques lors de l'acceptation de fonds" a infligé une amende à des banquiers.

MM. Fritz Leutwiler, président du directoire de la Banque nationale, Leo Schurmann, vice-président de la Banque nationale et Alfred E. Sarasin et H. Grob, respectivement président et vice-président de l'Association suisse des banquiers, étaient donc d'accord pour sévir.

Contre qui? motus et bouche cousue.

Pour quelle infraction à la convention entrée en vigueur le 1er juillet 1977? motus et bouche cousue.

Une amende de quel montant? motus et bouche cousue.

Que chacun balaye derrière la porte de sa chambre-forte et le ménage bancaire sera bien tenu.

A part ça, tous les doutes sont permis. Vous êtes donc en droit de vous autoriser du président du directoire de la BNS pour demander, en toute confiance, à votre banquier habituel si c'est bien lui qui accepte de l'argent sale (mais attention: dorénavant l'amende "conventionnelle" est compromise dans la petite commission!). Et si vous voulez, en sus, lui toucher deux mots de l'initiative socialiste sur les banques...

## Edition et télévision : la contagion

Jamais autant de livres et de journaux n'ont été publiés en Suisse romande. Et dans ce domaine les lois du marché ne jouent pas toujours en faveur des produits dont la valeur culturelle est la plus discutable. Un des grands "succès" de la saison n'est-il pas "Pipes de terre et pipes de porcelaine"? Des Editions Zoé, les femmes artisans du livre.

La télévision est maintenant un des meilleurs agents de publicité des libraires. "La voix au chapitre" et "Apostrophes", les deux émissions spécialisées et populaires en Suisse romande, font vendre quantité de livres. Certains films et feuillets aussi (et le petit écran amplifie encore des événements qui touchent ses "vedettes", voir le retentissement de la mort de Jacques Bergier... et le rush sur les livres).

Depuis quelques années déjà, dans l'Europe entière, des maisons d'édition ont lancé des publications qui démarquent certaines émissions de télévision. Une nouvelle presse pour les jeunes, les enfants surtout. C'est ainsi que plusieurs magazines, mensuels et hebdomadaires, reprennent des dessins animés, des jeux, des personnages du petit écran. Leur multiplication est la meilleure preuve de leur succès.

Un exemple de périodique de bandes dessinées engendré par une émission de télévision remarquable: "Il était une fois... l'homme". Ici et ailleurs, on pourrait citer quantité de publications qui ont connu un succès considérable grâce à la télévision. L'audiovisuel et l'écrit ne sont plus seulement des ennemis, mais aussi un couple inséparable.

"Collection TV", c'est le dernier né des Editions de la Tribune de Genève. Premier titre: "Genève, le temps des passions". A l'origine, une série d'émissions de télévision programmées en automne 1977. Un très grand succès d'audience malgré les difficultés du sujet. A la demande de nombreux téléspectateurs, une deuxième diffusion a eu lieu cet automne. "Ce livre en est le prolongement, par la publication de

nombreux documents et du scénario-commentaire", note l'auteur, Claude Torracinta (1).

Une documentation iconographique très riche, remarquablement mise en valeur: près de 300 photos de collections diverses, des reproductions d'affiches, de dessins, de journaux. Des typographies soignées et différenciées, des légendes claires, un texte-commentaire synthétique et très lisible. Une mise en page rigoureuse, intelligente et plaisante des textes et des images pour reconstruire l'histoire. Sans jargon ni idéologie. Pour tous les historiens et pour tous.

Le mariage de l'audiovisuel et de l'écrit — ou du message scripto-visuel multi-media pour suivre la mode — est heureux. La collection TV a de l'avenir.

1) Tribune Editions: collection TV: 42, rue du Stand, 1211 Genève 11 (57 frs).

### BAGATELLES

Comment s'y retrouver dans les scissions et les regroupements des marginaux de la gauche? A Berne, une scission du mouvement publiant le journal "Rebell" (pas besoin de traduire!) avait amené l'Organisation des gauches révolutionnaires à lancer un bulletin. Le numéro 2 vient de paraître avec la mention "dernier numéro". La raison: une collaboration avec le Centre de Liaison politique de Lausanne et de Genève; et à la clé le lancement, en 1979, d'un nouveau journal...

\* \* \*

L'Office central de l'émigration italienne estime de 250 000 à 300 000 le nombre d'étrangers qui cherchent du travail et la sécurité en Italie. Il s'agit d'étudiants, de pêcheurs tunisiens en Sicile, égyptiens en Emilie, yougoslaves en Vénétie et le long de la côte adriatique, marins du Ghana à Gênes. La plupart sont des clandestins, soumis comme de juste à tous les aléas de la clandestinité.

\* \* \*

Rectification. Dans le dernier numéro de DP, en première page, un chiffre totalement déplacé: en bas de page, sous le titre "sauver

les régions..." nous parlions de 15 millions, comme le montant dégagé pour aider les régions dont l'économie est menacée; il s'agissait en fait, vous l'aurez rectifié vous-mêmes, de 30 millions! Le canton de Neuchâtel, lui, vient de décider de consacrer 15 millions au développement de l'économie cantonale. L'importance de cet effort neuchâtelois rend bien sûr d'autant plus dérisoire le geste de la Confédération...

### DOMAINE PUBLIC

## Papier glacé

Du papier glacé pour "Domaine Public" 479! Qu'on se rassure, il ne s'agit là que d'un "accident de parcours". La formule de notre hebdomadaire doit évoluer; et elle le fera, grâce, notamment, aux nouveaux moyens techniques (photocomposition, offset) que nous avons testés pendant cette dernière année (innovations qui nous ont permis, entre autres, d'accueillir régulièrement Martial Leiter dans nos colonnes). Il n'est cependant pas dans nos intentions d'"investir" dans le support matériel du journal, mais bien plutôt, comme nous l'avons toujours fait, de mettre l'accent systématiquement sur l'amélioration et la diversification des contributions rédactionnelles.

Dans cette perspective, les très nombreux renouvellements d'abonnements que nous avons reçus dès notre premier appel, les centaines de noms de nouveaux abonnés éventuels ("500 nouveaux abonnés pour le numéro 500") qui nous sont déjà parvenus, nous sont un précieux encouragement.

Merci donc à tous les abonnés qui nous ont rapidement réaffirmé leur appui pour 1979, un appui vital si on se souvient que "Domaine Public" vit sans publicité et sans subvention quelconque.